

COLLECTE EN POUBELLES COLLECTIVES DANS LES IMMEUBLES

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Le mode de collecte des déchets non recyclables évolue dans votre immeuble. Voici ce qu'il faut retenir :

UNE NOUVELLE COLLECTE EN POUBELLES COLLECTIVES

- ▶ Les sacs rouges prépayés sont supprimés
- ▶ Votre immeuble dispose d'une ou plusieurs poubelles collectives équipées d'une puce électronique
- ▶ Chaque ramassage de ces poubelles par le camion de collecte est enregistré et facturé au gestionnaire de l'immeuble :
 - Il est important de remplir une poubelle après l'autre lorsque vous jetez votre sac poubelle pour ne présenter au ramassage que des poubelles pleines.
 - Un tri efficace des déchets recyclables limitera le montant de la facture.

Où déposer vos déchets recyclables ?

TYPE DE DÉCHETS	LIEU DE DÉPÔT
<i>Papier, carton, bouteilles et flacons en plastique, verre</i>	<i>Points Tri</i>
<i>Biodéchets (épluchures, fleurs...)</i>	<i>Déchèterie ou Composteur collectif</i>

À qui m'adresser ?

- ▶ Les problèmes d'utilisation des poubelles (sacs déposés dans plusieurs poubelles, déchets recyclables jetés dans la poubelle...) doivent être signalés au gestionnaire de l'immeuble.
- ▶ Le Service Déchets est à votre disposition pour des conseils de tri et de réduction des déchets ou pour l'installation d'un composteur collectif en bas de votre immeuble :

Mail : prevention.tri@cc-kaysersberg.fr

Téléphone : 03 89 78 21 55

www.service-dechets-ccvk.fr



UN NOUVEAU BADGE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE



Le gestionnaire de votre immeuble vous a remis votre nouveau badge d'accès en déchèterie. Ce badge est rattaché au logement que vous occupez. Il ne doit pas être prêté.

En cas de perte :

Adressez-vous au gestionnaire de l'immeuble pour en obtenir un nouveau (facturé 5€).

En cas de déménagement :

Le badge doit être rendu avec les clés du logement.



AMMERSCHWIHR - FRÉLAND - KATZENTHAL - KAYSERSBERG-VIGNOBLE
LABAROCHE - LAPOUTROIE - LE BONHOMME - ORBEY